

DESCRIPTION TECHNIQUE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

95 311 électeurs

District électoral de Tétréaultville

24 841 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Bellerive et de la limite est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites nord-est et sud-est de l'arrondissement, le prolongement en direction sud-est de la rue Liébert, cette dernière rue et son prolongement en direction nord-ouest, l'avenue Souigny, la rue Saint-Émile, la rue Hochelaga, la rue Liébert, la rue Sherbrooke Est, l'autoroute 25, les limites nord-ouest et nord-est de l'arrondissement, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Maisonneuve–Longue-Pointe

23 780 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de la rue Liébert; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, la rue Liébert, la rue Hochelaga, la rue Saint-Émile, l'avenue Souigny, le prolongement en direction nord-ouest de la rue Liébert, cette dernière rue et son prolongement en direction sud-est, la limite sud-est de l'arrondissement, le prolongement en direction sud-est de l'avenue Morgan, cette dernière avenue, la rue Ontario Est, l'avenue Bennett, l'avenue Pierre-De Coubertin, la rue Beauclerk, la rue Sherbrooke Est, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral d'Hochelaga

23 865 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de la rue Adam et de l'avenue Morgan; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, l'avenue Morgan et son prolongement en direction sud-est, les limites sud-est, sud-ouest et nord-ouest de l'arrondissement, la rue Viau, l'avenue Pierre-De Coubertin, l'avenue Bennett, la rue Ontario Est, l'avenue Morgan, et ce jusqu'au point de départ.

District électoral de Louis-Riel

22 825 électeurs

En partant d'un point situé à l'intersection de l'autoroute 25 et de la rue Sherbrooke Est; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-ouest, la rue Sherbrooke Est, la rue Beauclerk, l'avenue Pierre-De Coubertin, la rue Viau, la limite nord-ouest de l'arrondissement, l'autoroute 25, et ce jusqu'au point de départ.